

L'Accueil de loisirs Gâtinais-Val de Loing : mode d'emploi

L'inscription de vos enfants à l'Accueil de loisirs

A quoi ça sert ?

L'inscription permet de respecter les règles d'encadrement et de garantir la sécurité des enfants et la qualité de l'accueil.

Quand inscrire mon enfant à l'Accueil de loisirs ?

Tout au long de l'année, en veillant à respecter un délai minimum :

- 1 mois avant le démarrage de la session des vacances d'été (juillet et août),
- 15 jours avant le démarrage de chaque session des petites vacances scolaires.
- pour les mercredis : au maximum 15 jours avant le mercredi concerné.

Après inscription de l'enfant, seules les absences pour maladie de l'enfant ou pour un évènement familial important et imprévisible pourront faire l'objet d'un remboursement ou avoir (sur justificatif).

Comment inscrire mon enfant à l'Accueil de loisirs ?

- 1) Constituer le dossier d'inscription : liste des pièces à fournir disponible sur www.ccgvl77.fr
- 2) Prendre contact avec le Directeur de l'accueil de loisirs où vous souhaitez inscrire votre enfant, en veillant à respecter les délais.

La tarification

Une grille tarifaire unique, pendant les vacances scolaires

Elle est appliquée aux **familles résidant dans les Communes-membres de la Communauté** ainsi qu'à **celles dont au moins un parent travaille** sur le territoire (sur justificatif).

Un tarif global, qui comprend l'accueil de loisirs de 7h à 19h, mais aussi le repas et le goûter.

Revenus mensuels ⁽¹⁾	1 enfant à charge ⁽²⁾	2 enfants à charge ⁽²⁾	3 enfants à charge ⁽²⁾
1 0 – 1 067 €	6,50 euros	6 euros	5,50 euros
2 1 068 – 1 999 €	8,50 euros	8 euros	7,50 euros
3 2 000 – 2 999 €	10,50 euros	10 euros	9,50 euros
4 3000 – 3 999 €	12,50 euros	12 euros	11,50 euros
5 + 4 000 €	14,50 euros	14 euros	13,50 euros
Familles extérieur⁽³⁾	28 euros		

⁽¹⁾ **Revenus mensuels** : somme des revenus imposables et des pensions alimentaires perçus dans l'année, divisée par douze - informations obtenues à partir de l'avis d'imposition du foyer de l'année n-1 (ou des deux parents si ceux-ci ne sont pas mariés)

⁽²⁾ **Enfants à charge** : enfants déclarés sur l'avis d'imposition de l'année n-1

⁽³⁾ **Familles extérieures** : nous invitons les familles ne résidant ou ne travaillant pas sur le territoire communautaire à se rapprocher de leur Mairie pour savoir si celle-ci a mis en place un dispositif d'aide financière.

www.ccgvl77.fr

44 avenue du Maréchal Leclerc

77460 SOUPPES-SUR-LOING

01.64.29.20.48

ccgvl@ccgvl77.fr



L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement



**Un projet au service
des enfants et des
familles du territoire
communautaire**

- **Un accueil de qualité pour tous les enfants de 3 à 11 ans**
- **Une offre renforcée et équilibrée sur le territoire**
- **Une tarification unique pour les familles de la Communauté**

**Retrouvez la vie des
accueils de loisirs sur
www.ccgvl77.fr**

Arville, Aufferville, Beaumont-du-Gâtinais, Bougligny, Bransles, Chaintreaux, Château-Landon, Chenou, Egreville, Gironville, Ichy, Lorrez-le-Bocage, La Madeleine-sur-Loing, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville, Obsonville, Poligny, Souppes-sur-Loing, Vaux-sur-Lunain, Villebéon



L'Accueil de loisirs sans hébergement, un projet communautaire

Un temps de vacances et de loisirs pour les enfants :

Activités et découverte au programme !

Rencontrer d'autres enfants et découvrir des activités différentes.

Un temps « libre », pour s'épanouir.

Développer son autonomie, apprendre la vie en groupe et la notion de respect.

Découvrir son environnement, et le territoire communautaire.



Un service de qualité et accessible aux familles



Une tarification unique appliquée dans tous les Accueils et accessible à toutes les familles de la Communauté.

Une offre répartie sur le territoire, et la possibilité de s'inscrire dans l'Accueil de son choix.

Un projet éducatif communautaire, garant de la qualité de l'accueil.

Une mise en réseau des Accueils de loisirs du territoire, pour favoriser les échanges entre les équipes d'animation.

L'ALSH, une compétence partagée entre Communes et Communauté

Pendant les vacances, l'Accueil de loisirs est sous la **compétence de la Communauté de Communes**, qui définit la **tarification** et les **règles de fonctionnement** et prend en charge les dépenses relatives au service.

Pendant la période scolaire, l'Accueil de loisirs du **mercredi** est sous la stricte responsabilité des **Communes**.

Toute l'année, les ALSH appliquent le même projet éducatif communautaire.

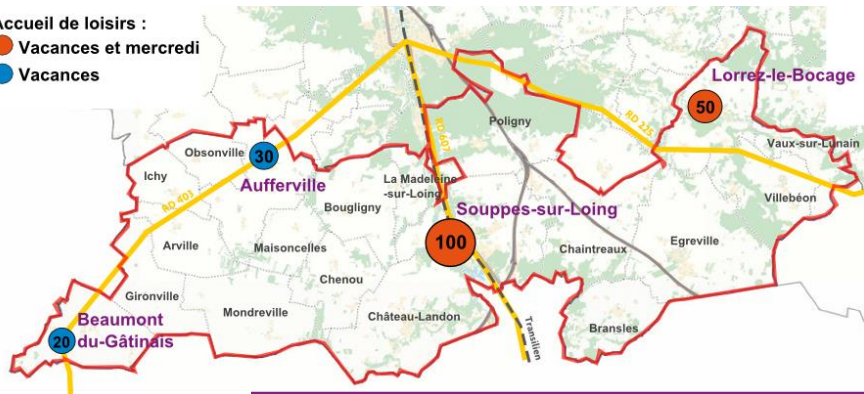
Le projet éducatif est un document prévu par la loi, **obligatoire** pour la mise en place d'un ALSH. Il **traduit les priorités et les orientations** de la Communauté de Communes et présente les objectifs des actions éducatives qui seront menées par les équipes pédagogiques.

Les équipes de chaque ALSH déclinent le projet éducatif dans un **projet pédagogique**.

Une offre répartie sur le territoire et accessible à tous

Accueil de loisirs :

- Vacances et mercredi
- Vacances



4 Accueils de loisirs, 200 places...
et la possibilité d'inscrire votre enfant dans l'Accueil de votre choix !

- **Aufferville (77570)**

Salle polyvalente des Quatre Saisons
Route de Verteau

Directeur de l'accueil de loisirs :

06.16.43.37.05

CCGVL : 01.64.29.20.48

Mail : enfance@ccgvl77.fr

- **Souppes-sur-Loing (77460)**

3 rue des Mariniers (derrière la Poste)

Direction de l'accueil de loisirs

Espace culturel : 01.64.78.50.30

Tél.pro : 06.31.88.37.90

Email : alsh@ville-souppes.fr

- **Beaumont-du-Gâtinais (77890)**

Salle du Château

3 place de l'Eglise

Tél : 06.35.50.44.07 / 01 64 29 90 33 (Marie)

Mail : mairie.beaumont.du.gatinais@orange.fr

- **Lorrez-le-Bocage (77570)**

ALSH et salle annexe de la Mairie

1 rue Emile Bru

Tél : 01.64.70.99.93 / 06.71.48.43.01

En vert, c'est ouvert ! 1 : la 1 ^{re} semaine des vacances 2 : la 2 ^e semaine des vacances	Vacances scolaires							
	Hiver	Printemps	Été	Été	Automne	Noël		
	Février	Avril	Juillet	Août	Octobre	Décembre		
Aufferville		2	1		4 semaines		2	
Beaumont-du-Gâtinais	1			2	4 semaines		1	
Lorrez-le-Bocage		2		2	4 semaines		2	
Souppes-sur-Loing	1	2	1	2	4 semaines	4 semaines	1	2

Pendant les vacances, les Accueils de loisirs sont ouverts **de 7h à 19h** :

- le matin, arrivée possible **jusqu'à 9h** ;
- le soir, départ possible **à partir de 17h**, après le goûter.